

QUELQUES BONNES PRATIQUES

pour vos relations
presse



La presse vous contacte
pour parler de votre projet ?
Vous souhaitez faire connaître
votre initiative ?
Voici quelques bonnes pratiques.

— Sollicitation par la presse

Je suis sollicité par les médias pour
parler de mon projet co-financé
par la Cnav en Île-de-France ?
Je ne dois pas hésiter à mettre en
valeur mon partenariat avec la Cnav
en Île-de-France et donc la citer.
Je préviens en amont la Cnav
en Île-de-France :

communication-externe-idf@cnav.fr et
cnavparisdasifappelaprojets@cnav.fr.

— Réalisation d'un communiqué de presse

Je souhaite réaliser un communiqué
de presse pour faire connaître mon projet.

Voici les différentes étapes :

- 1 je rédige mon communiqué de presse
et je cite la Cnav en Île-de-France.
J'ajoute le texte de présentation de la Cnav
en Île-de-France (*voir ci-dessous*)
à la fin de mon communiqué ;
- 2 j'envoie mon communiqué de presse
à la Cnav en Île-de-France
(communication-externe-idf@cnav.fr
et cnavparisdasifappelaprojets@cnav.fr)
avant sa diffusion aux médias ;
- 3 après retour de la Cnav en Île-de-France,
je peux diffuser mon communiqué de presse.

— Texte de présentation

L'Assurance retraite, le service public de la retraite

En Île-de-France, la Caisse nationale
d'assurance vieillesse (Cnav) tient le rôle
de caisse de retraite régionale : c'est
l'Assurance retraite Île-de-France.

Elle gère la retraite du régime général en
assurant la tenue des comptes des assurés,
le calcul et le paiement des retraites et des
prestations d'action sociale. Elle mène
également une politique d'action sociale
visant à améliorer les conditions de vie à
la retraite et à préserver l'autonomie des
retraités le plus longtemps possible.

En savoir plus :

www.lassuranceretraite-idf.fr

 [@cnav_actu](https://twitter.com/cnav_actu)

— Logos à apposer sur vos communiqués de presse

Cnav Retraite
& Action
sociale
— Sécurité sociale —

SÉCURITÉ SOCIALE
 **l'Assurance
Retraite**
Île-de-France